

Demande d'autorisation d'exploitation d'une entreprise de recherche privée

→ Application de la loi du 18 mai 2024 réglementant la recherche privée

Votre demande doit être adressée **par lettre recommandée** à:

Service Public Fédéral Intérieur

Direction Générale Sécurité et Prévention

Direction Sécurité Privée

Rue du Commerce 96

1040 BRUXELLES

La demande d'autorisation doit inclure les documents et informations suivants:

1) Le numéro d'entreprise attribué à l'entreprise par la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE). ATTENTION: l'objet social de l'entreprise ainsi que les activités déclarées auprès de la BCE doivent être conformes aux dispositions de l'article 241 de la loi du 18 mai 2024.

2) Le numéro de téléphone et l'adresse électronique de l'entreprise.

3) Une déclaration sur l'honneur signée par le représentant légal de l'entreprise attestant du respect des conditions légales requises (annexe 1)

4) La composition de l'entreprise de recherches privées:

- une liste des personnes ayant la direction effective au sein de l'entreprise.
- une liste des personnes qui, sans exercer la direction effective, siègent au conseil d'administration de l'entreprise ou exercent un contrôle sur celle-ci au sens de l'article 5 du Code des sociétés².
- une liste des personnes qui exerceront la fonction d'enquêteur privé (au moins une personne doit être mentionnée).
- une liste des personnes qui exercent pour l'entreprise une autre fonction que celles mentionnées ci-dessus³.
- les coordonnées du délégué à la protection des données, interne ou externe, ainsi que le numéro BCE de l'entreprise à laquelle il appartient.

▲ Le délégué à la protection des données ne peut pas exercer des fonctions au sein de l'entreprise ou du service interne en tant que mandataire, qui est donc lui-même un responsable de traitement pour certaines opérations de traitement.

Il ne peut pas non plus exercer les fonctions d'enquêteur privé qui est un sous-traitant.

Le rôle spécifique du DPD signifie qu'il doit être en mesure de contrôler le travail de l'enquêteur privé ou d'enquêter sur les plaintes concernant son fonctionnement .

Cela signifie concrètement qu'un enquêteur privé ne peut pas être DPD pour ses propres activités.

Remarque: Veuillez mentionner, pour chaque personne, les informations suivantes : le nom, les prénoms, la date de naissance, la nationalité, la fonction, le numéro de registre national ou le numéro BIS, l'adresse complète ainsi que la date d'entrée en fonction ou une estimation de celle-ci.

5) Pour chaque membre du personnel mentionné ci-dessus (à l'exception des personnes exerçant une autre fonction et du délégué à la protection des données) : une déclaration sur l'honneur en tant que membre du personnel (Annexe 2)

6) Toute personne au sein de votre entreprise qui relève de la catégorie « administrateur, gérant, mandataire, personne habilitée à engager l'entreprise ou personne exerçant le contrôle sur l'entreprise au sens de l'article 5 du Code des sociétés » doit remplir une déclaration sur l'honneur (Annexe 2 – partie 2).

7) ATTENTION: si vous souhaitez faire usage de la disposition transitoire prévue à l'article 177 de la loi du 18 mai 20244 , vous devez introduire une demande recevable au plus tard dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur de la loi. Ensemble avec la demande la preuve doit être fournie que les activités de recherches privées étaient déjà exercées de manière légitime à la date d'entrée en vigueur de la loi. Ceci peut être accompli en transmettant:

- des preuves écrites, à l'exception de la déclaration;
- la mention d'une autorisation existante en tant que personne sur la base de la loi du 19 juillet 1991 réglementant la profession de détective privé.